



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°21-130419 : Evolution du tableau des effectifs des emplois communaux / Création de postes générée par l'évolution des carrières des agents

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **01 AVRIL 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **22**

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 03

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : **ALOUETTE Priscilla**



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL**

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le **TREIZE AVRIL** à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM21-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 21-130419 :

Evolution du tableau des effectifs des emplois communaux / Création de postes générée par l'évolution des carrières des agents

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de celle-ci.

Aussi, dans le but de poursuivre la structuration des services communaux, la Collectivité est amenée à créer des postes, en nombre suffisant et justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer, pour répondre à des besoins nouveaux. En parallèle, toute collectivité responsable a aussi à lutter progressivement contre la précarité d'un certain nombre d'emplois en facilitant le transfert ciblé de contrats aidés vers les effectifs permanents sans dénigrer pour autant la nécessaire évolution de la carrière des agents déjà en poste. Le tableau des effectifs de la Collectivité doit par conséquent être régulièrement modifié pour répondre aux nombreux besoins générés par l'évolution de la Commune (démographie, technicité, réglementation...)

Il convient donc aujourd'hui uniquement de proposer de créer 5 postes afin de permettre à la carrière des agents présents d'évoluer par l'intermédiaire des réussites aux concours et examens, de l'avancement de grade et de la promotion interne.

Au titre des besoins permanents, le Maire propose à cet effet, la création des postes suivants :

- Création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (avancement de grade)
- Création d'1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet (avancement de grade)
- Création d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'1 poste d'attaché principal à temps complet (avancement de grade)

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Par 08 voix POUR (Marc Luc BOYER, Maire - André GONTHIER conseiller municipal - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETE conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal), 15 CONTRE (Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale) et 2 abstentions (Alette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal) :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM21-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

- A LA MAJORITÉ ABSOLUE les membres du Conseil Municipal ayant voté CONTRE, l'affaire est donc rejetée ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

(Pièce-Jointe : Tableau des effectifs au 01/04/2019).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM21-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° :
TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/04/2019

FILIERES	GRADES	Cat.	POSTES PREVUS			POSTES POURVUS						POSTES DISPONIBLES		
			TC	TNC	Total	Titulaire		Intégré		Contract.		Total	TC	TNC
						TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC			
DIRECTION	Directeur Général des Services	A	1		1	1						1	0	0
	Total		1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0
CABINET	Collaborateur du cabinet	A	1		1				1			1	0	0
	Total		1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	A	1		1	1						1	0	0
	Attaché	A	4		4	2						2	2	0
	Rédacteur principal 1ère classe	B	2		2	2						2	0	0
	Rédacteur Principal 2ème classe	B	4		4	4						4	0	0
	Rédacteur	B	5		5	2						2	3	0
	Adjoint Adm Principal 1ère Classe	C			0							0	0	0
	Adjoint Adm Principal 2ème Classe	C	4		4	4						4	0	0
	Adjoint Administratif Territorial	C	28	1	29	18		2		5	1	26	3	0
Total		48	1	49	33	0	2	0	5	1	41	8	0	
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	1		1							0	1	0
	Ingénieur	A	2		2				1			1	1	0
	Technicien Principal de 1ère classe	B			0							0	0	0
	Technicien Principal de 2ème classe	B	1		1	1						1	0	0
	Technicien	B	3		3	2				1		3	0	0
	Agent de Maîtrise principal	C	0		0							0	0	0
	Agent de Maîtrise	C	3		3	2						2	1	0
	Adjoint technique principal 1ère cl	C	2		2	2						2	0	0
	Adjoint technique principal 2ème cl	C	10		10	5						5	5	0
	Adjoint technique territorial	C	74	6	80	38	1	24	2	8	1	74	4	2
Total		96	6	102	50	1	24	2	10	1	88	12	2	
SANITAIRE & SOCIALE	Puéricultrice	A			0							0	0	0
	Educateur de Jeunes Enfants	A			0							0	0	0
	Assistant socio-éducatif	B			0							0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 1ère classe	C			0							0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 2ème classe	C	1		1			1				1	0	0
	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C			0							0	0	0
	ATSEM principale de 2ème classe	C	3	5	8		1	2	3			6	1	1
Total		4	5	9	0	1	3	3	0	0	7	1	1	
SPORTIVE	Educateur Activités Physiques et Sportives	B	1		1							0	1	0
	Opérateur principal Activités Physiques et Sportives	C	1		1	1						1	0	0
	Opérateur qualifié Activités Physiques et Sportives	C	1		1							0	1	0
	Total		3	0	3	1	0	0	0	0	0	1	2	0
ANIMATION	Adjoint d'animation princ. 1ère classe	C			0							0	0	0
	Adjoint d'animation princ. 2ème classe	C	1		1							0	1	0
	Adjoint territoriaux d'Animation	C	7		7			2		2		4	3	0
	Total		8	0	8	0	0	2	0	2	0	4	4	0
CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1	1						1	0	0
	Assistant Cons. patr. princ. de 2ème classe	B			0							0	0	0
	Assistant de conservation	B			0							0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine	C	1	2	3	1						1	0	2
	Total		2	2	4	2	0	0	0	0	0	2	0	2
POLICE MUNICIPALE	Chef de police municipale	C	1		1							0	1	0
	Brigadier-chef principal	C	1		1	1						1	0	0
	Gardien-Brigadier	C	3		3	2						2	1	0
	Total		5	0	5	3	0	0	0	0	0	3	2	0
TOTAL		168	14	182	90	2	31	5	18	2	148	29	5	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM21-130419-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019